



Procuration

Je soussigné M :

titulaire de la pension servie sous l'Identifiant Unique

et de la C.I.N. n°

délivrée à : en date du

demeurant à (adresse complète) : code postal

donne procuration à M :

titulaire de la C.I.N. n°

délivrée à : en date du

demeurant à (adresse complète) : code postal

et ce pour le retrait des montants me revenant au titre de la pension et accessoires.

Cette procuration demeure valable jusqu'au 13 septembre 2013 inclus et peu prendre fin à la demande du titulaire de la pension au moyen d'un imprimé préparé à cet effet par la CNRPS ou par la renonciation du mandataire au mandat ou par le décès du mandant ou du mandataire ou par l'impossibilité d'exécution pour une cause indépendante à la volonté des contractants.

Nous nous engageons moi-même et mon mandataire à informer la CNRPS - le cas échéant - et par lettre recommandée de ces changements.

Les articles 1148 à 1156 du code des obligations et des contrats s'appliquent à ces cas notamment en ce qui concerne la responsabilité des deux parties découlant de ce mandat envers les tiers.

Aussi, au cas, où, le mandataire continue de percevoir la pension et ses accessoires, en dépit des changements effectués, il s'oblige de restituer les sommes indûment perçues faute de quoi, il engage personnellement sa responsabilité pénale.

Fait à, le

Lu et approuvé

Signature légalisée
Du titulaire de la pension

Lu et approuvé

Signature légalisée
Du mandataire